



Certificat d'accréditation

N° : 1-1-020 Rév 04

L'Organisme Algérien d'Accréditation (ALGERAC), crée par décret n° 05-466 du 06 décembre 2005, atteste que :

Laboratoire d'Etalonnage du Centre d'Etudes et de Services Technologiques de l'Industrie des Matériaux de Construction - CETIM

Adresse : BP 93, Cité Ibn Khaldoun - Boumerdès - Algérie

Possède les compétences requises pour effectuer des activités d'Etalonnage conformément à la norme ISO/IEC 17025 : 2017 et aux règles d'application d'ALGERAC.

La portée d'accréditation et les sites concernés sont décrits dans l'annexe technique qui fait partie intégrante du présent certificat.

Durant la validité du présent certificat, l'organisme s'engage à respecter les exigences de l'accréditation.

ALGERAC est signataire des accords de reconnaissance multilatérale avec l'European co-operation for Accreditation EA-MLA et des accords de reconnaissance mutuelle avec l'International Laboratory Accreditation Cooperation ILAC-MRA.

Date de prise d'effet : 07/08/2025

Date de fin de validité : 23/01/2026

La Directrice Générale



BOULSNANE Wafa



Date d'octroi de l'accréditation initiale : 24/01/2019

**ANNEXE TECHNIQUE
Rév 05 (07/08/2025)**

L'entité juridique ci-dessous désignée :

Nom : Centre d'études et de services technologiques de l'industrie des matériaux de construction CETIM
Adresse : B.P 93, cité Ibn Khaldoun-Boumerdes 35000 (W. Boumerdes)

Est accrédité par ALGERAC - Département Laboratoire d'étalonnage selon la norme ISO/IEC 17025 :2017 pour son laboratoire, unité technique suivante :

SITE CONCERNE	Laboratoire d'étalonnage CETIM Adresse : B.P 93, Cité Ibn Khaldoun-Boumerdes 35000 (W. Boumerdes) Contact : Mr. Reda BENCHIEUB Tél / Standard : +213661922619 Fax : +213 (024) 79 10 08 / 24 Email : contact@cetim-dz.com
----------------------	--

Unité technique concernée :

- **Température ;**
- **Masse ;**
- **Pesage IPFNA.**

Cette accréditation est la preuve de la compétence technique du laboratoire pour les activités susmentionnées et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management de la qualité adapté (cf. communiqué conjoint ISO/ILAC/IAF Avril 2017)

Date de prise d'effet : le **07/08/2025**

Date de fin de validité : le **23/01/2026**

Pour la Directrice Générale et par
délégation Le Chef département des
laboratoires Etalonnage

ZEROUKI Meriem

Cette annexe peut faire l'objet de modification, dans ce cas la nouvelle annexe annule et remplace toute annexe précédemment émise.

Température

Objet soumis à l'étalonnage	Mesurande	Etendue de mesure	Incertitude élargie	Principe de Mesure Référence de la méthode	Moyen d'étalonnage (Équipement, étalon)	Prestation en Laboratoire (L) et ou sur Site (S)
Chaîne de Mesure Température (Sonde à résistance + afficheur)	Température	$-39\text{ °C} \leq T < 0\text{ °C}$	0,03 °C	Par comparions avec un étalon de référence Procédure : PM 03 Révision 02	Bain caractérisé + étalon raccordé	L
		$0\text{ °C} \leq T \leq 140\text{ °C}$	0,03 °C		Bain caractérisé + étalon raccordé	
Chaîne de Mesure Température (Couple thermoélectrique + afficheur)	Température	$-38\text{ °C} \leq T \leq 140\text{ °C}$	0,22 °C	Par comparions avec un étalon de référence Procédure PM 07 Révision 02	Bain caractérisé + étalon raccordé	L
Thermomètre à dilatation liquide a immersion partielle	Température	$-39\text{ °C} \leq T < 0\text{ °C}$	0,30 °C	Par comparions avec un étalon de référence Procédure PM 02 Révision 02	Bain caractérisé + étalon raccordé	L
		$0\text{ °C} \leq T \leq 140\text{ °C}$	0,10 °C		Bain caractérisé + étalon raccordé	

Portée Fixe : « Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les étalonnages en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode ne sont pas autorisées ».

Laboratoire Masse :

Objet soumis à l'étalonnage	Mesurande	Etendue de mesure	Incertitude élargie	Principe de Mesure Référence de la méthode	Moyen d'étalonnage (Équipement, étalon)	Prestation en Laboratoire (L) et ou sur Site (S)
Masses Poids (Jusqu'à calasse F1)	Masse conventionnelle	1 mg	6,66 µg	Par comparaison directe avec le poids de référence (double substitution ABBA) Procédure PM 12 Révision 01	Comparateur XP 56C+ masse étalon	L
		2 mg	6,66 µg		Comparateur XP 56C+ masse étalon	
		5 mg	6,66 µg		Comparateur XP 56C+ masse étalon	
		10 mg	8,33 µg		Comparateur XP 56C+ masse étalon	
		20 mg	0,01 mg		Comparateur XP 56C+ masse étalon	
		50 mg	0,013 mg		Comparateur XP 56C+ masse étalon	
		100 mg	0,016 mg		Comparateur XP 56C+ masse étalon	
		200 mg	0,02 mg		Comparateur XP 56C+ masse étalon	
		500 mg	0,026 mg		Comparateur XP 56C+ masse étalon	
		1 g	0,033 mg		Comparateur XP 56C+ masse étalon	
		2 g	0,04 mg		Comparateur XP 56C+ masse étalon	

Objet soumis à l'étalonnage	Mesurande	Etendue de mesure	Incertitude élargie	Principe de Mesure Référence de la méthode	Moyen d'étalonnage (Equipement, étalon)	Prestation en Laboratoire (L) et ou sur Site (S)
Masses Poids (Jusqu'à classe F1)	Masse conventionnelle	5 g	0,053 mg	Par comparaison directe avec le poids de référence (double substitution ABBA) Procédure PM 12 Révision 01	Comparateur XP 56C+ masse étalon	L
		10 g	0,066 mg		Comparateur XP 56C+ masse étalon	
		20 g	0,083 mg		Comparateur XP 56C+ masse étalon	
		50 g	0,10 mg		Comparateur XP 56C+ masse étalon	
		100 g	0,16 mg		Comparateur XP 505+ masse étalon	
		200 g	0,33 mg		Comparateur XP 505+ masse étalon	
		500 g	0,83 mg		Comparateur XP 505+ masse étalon	
		1 kg	1,66 mg		Comparateur CCE5003+ masse étalon	
		2 kg	3,33 mg		Comparateur CCE5003+ masse étalon	
		5 kg	8,33 mg		Comparateur CCE5003+ masse étalon	
		10 kg	16,66 mg		Comparateur XP 64003L+ masse étalon	

Portée Fixe: « Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les étalonnages en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode ne sont pas autorisées ».

PESAGE IPFNA :

Objet soumis à l'étalonnage	Mesurande	Etendue de mesure	Incertitude élargie	Principe de Mesure Référence de la méthode	Moyen d'étalonnage (Équipement, étalon)	Prestation en Laboratoire (L) et ou sur Site (S)
Instrument de pesage à fonctionnement non automatique (IPFNA)	Masse conventionnelle	$1g \leq m \leq 50g$	$(3.10^{-6} \cdot m + 6.10^{-5}) g$	Par pesée d'étalon de masse. Procédure Interne référence PM13R01	Etalon de masse E2 (selon OIML R111)	S
		$50g < m \leq 200g$	$(9.10^{-6} \cdot m) g$		Etalon de masse E2 (selon OIML R111)	
		$200g < m \leq 2kg$	$(8.10^{-6} \cdot m + 0.05) g$		Etalon de masse F1 (selon OIML R111)	
		$2kg < m \leq 10kg$	$(4.10^{-6} \cdot m + 0.06) g$		Etalon de masse F1 (selon OIML R111)	

***Calibration and Measurement Capability (CMCs) déclarés par le laboratoire :** est l'aptitude en matière de mesures et d'étalonnages disponible pour les clients dans des conditions normales :

Les (CMCs) sont exprimés en termes de :

- Mesurande ou matériau de référence ;
- La méthode ou la procédure d'étalonnage ou de mesure, le type d'instrument à étalonner ou de matériau à mesurer ;
- L'étendue de mesure et les paramètres additionnels le cas échéant ;
- L'incertitude élargie rapportée est basée sur une incertitude type composée multipliée par un facteur d'élargissement k , fournissant une probabilité de couverture d'environ 95 %.
- L'incertitude élargie est donnée avec un maximum de deux chiffres significatifs

Responsable d'accréditation
FERRAH BILLEL